



## Compte-rendu de la Commission Académique d'Action Sociale plénière du 23 juin 2022

### Extrait de la déclaration liminaire de la FNEC FP FO

« La FNEC FP FO tient une nouvelle fois à dénoncer les insuffisances des budgets. **Devant l'inflation sans précédent, il est urgent de donner les moyens à l'action sociale de répondre favorablement à toutes les demandes des collègues, en fonction de leurs besoins. Cela commence par le déplafonnement des aides exceptionnelles dans l'académie de Clermont-Ferrand, mais aussi la levée des obstacles que sont l'ISB et le quotient familial qui excluent une très grande majorité des agents de toute prestation.** FO tient à rappeler que le ministre Blanquer a rendu 625 millions d'euros aux Finances sur le budget de l'Education Nationale durant son mandat. De l'argent, il y en a ! »

La FNEC-FP-FO s'étonne de la publication par l'UNSA d'un PV d'instance qui n'a pas été validé en l'état. La FNEC FP FO en a demandé la modification. Celle-ci a été votée et le PV sera modifié. En effet, lors de la CAAS plénière du 13 décembre 2021, l'UNSA n'a pas pris part au vote de l'avis présenté par la FNEC-FP-FO : (voir compte-rendu précédent)

En voici le contenu exact :

Nous constatons que le budget alloué aux aides exceptionnelles n'a pas été dépensé dans sa totalité. Nous avons constaté qu'il est possible de dépasser le plafond de 800 euros qui s'impose à chaque CAAS restreinte. Nous demandons à la CAAS la suppression de ce plafond qui ne repose sur aucun texte réglementaire et demandons que le budget 2022 des aides exceptionnelles ne soit pas diminué du fait de la non-dépense du budget 2021 dans sa totalité.

C'est pourquoi la FNEC FP FO qui porte les revendications des personnels sans relâche, a à nouveau proposé un avis lors de cette commission d'action sociale du 23 juin :

Nous constatons que le budget alloué aux aides exceptionnelles n'a pas été dépensé dans sa totalité. Nous avons constaté qu'il est possible de dépasser le plafond de 800 euros qui s'impose à chaque CAAS restreinte. Nous demandons à la CAAS la suppression de ce plafond qui ne repose sur aucun texte réglementaire et demandons que le budget 2022 des aides exceptionnelles soit réabondé afin que tous les personnels qui en font la demande puissent bénéficier d'une aide à hauteur de leurs besoins.

**POUR : FO / UNSA**

**CONTRE : 0**

**FSU absente au moment du vote**

Ce que la FNEC FP FO porte depuis des mois a enfin été entendu : l'administration accepte de lever le plafond de 800 euros (imposé et non réglementaire). Celui-ci est porté à 1 000 euros. Cependant, la FNEC FP FO continuera de défendre tous les dossiers de ses adhérents afin qu'ils obtiennent l'aide financière à hauteur de leurs besoins, y compris lorsque celle-ci dépassera les 1 000 euros.

Par ailleurs, afin de rendre compte de son mandat dans la transparence la plus totale, la FNEC-FP-FO a présenté un avis dans lequel elle demande l'établissement d'un PV des votes, lors des Commissions d'attribution des aides exceptionnelles. **L'UNSA et la FSU ont voté contre ! Aurait-ils des choses à cacher aux personnels ?**

Lorsque cela est nécessaire, la FNEC FP FO demande la mise au vote de certains dossiers. Il n'est pas mensonger de dire que l'UNSA et la FSU ont déjà voté contre une demande d'aide supérieure. D'ailleurs, à la CAAS du 2 juin, l'UNSA a voté contre une aide de 800 € demandée par FO. Le collègue n'a donc obtenu que 600 €. Le 7 avril, l'assistante sociale propose une aide de 800 euros. La FNEC FP FO a appuyé cette demande d'une adhérente. L'UNSA s'y est opposé : la collègue n'aura pu bénéficier que de 500 €. On comprend mieux pourquoi il vote contre l'établissement d'un PV pour les commissions d'aides exceptionnelles !

### **Modification du règlement intérieur approuvé le 22/11/2013**

Nous demandons l'établissement d'un PV pour les CAAS restreintes, dites « commissions permanentes », sur lequel figurent les aides attribuées (leur montant et le type). Dans le cas où l'aide serait soumise à un vote de la commission, ce document indique le résultat et le vote de chacune des organisations syndicales et de la MGEN, représentées au sein de ladite commission académique, à l'exclusion de toute indication nominative (sur la base de l'article 16 du règlement intérieur).

**POUR : FO**  
**CONTRE : UNSA-FSU**

**11 000 euros non consommés sur le budget des prêts et secours de l'année 2021 !**

**L'UNSA de part sa non prise de position le 13 décembre et ses votes contre l'attribution d'aides participe avec l'administration à faire des économies sur le dos des personnels.**

**Alors qui défend les personnels ?**

La FNEC FP FO a également déposé l'avis suivant :

Nous constatons qu'avec le dispositif Préau, le ministre veut mettre en place un comité d'entreprise dans l'Éducation nationale, comité d'entreprise qui concurrence les instances statutaires de gestion de l'action sociale dans l'Éducation nationale. Avec le dispositif Préau, le ministère décide d'organiser le transfert des prestations sociales du public vers le privé par l'intermédiaire d'une association loi 1901. C'est un processus de privatisation du service public de l'action sociale, basée sur la gestion du salaire différé, vers un organisme du secteur privé et donc de sa logique de profit. Nous demandons au ministre d'abandonner le dispositif Préau, de maintenir les instances statutaires

d'action sociale CNAS, CAAS, CDAS et d'augmenter les budgets de l'action sociale afin que tous les personnels puissent bénéficier des prestations à hauteur des besoins.

**POUR : FO-UNSA**

**CONTRE : /**

**FSU absente au moment du vote**

## **Budget**

Les critères d'attribution des aides sont bien trop bas. L'impôt soumis au barème (inférieur à 457) et le quotient familial excluent une très grande majorité des agents de toute prestation.

**La FNEC FP FO a demandé que les critères d'attribution soient revus à la hausse afin qu'un plus grand nombre de personnels puissent prétendre aux prestations et que ces crédits puissent revenir aux personnels.**

La FNEC FP FO dénonce la politique de l'académie de Clermont-Ferrand qui vise à mettre en place une nouvelle gestion des contractuels du 1er et du 2d degré qui n'est ni plus ni moins calquée sur la logique des PIAL pour les AESH, conduisant à une précarisation accrue des contractuels.

D'ailleurs, soutenue par la FSU, l'administration indique que les ASIA (Actions sociales d'initiative académique) doivent être réfléchies pour compenser les faibles revenus... Pour la FNEC FP FO cela passe avant tout par un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH et les AED, ainsi que la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent. Car en effet, rappelons que l'action sociale est un droit statutaire et ne saurait être considérée comme un bureau de charité.

## **Restauration**

L'administration participe au prix des repas servis dans les restaurants administratifs et inter administratifs sous forme d'une subvention. Lorsqu'il n'existe pas de restaurant de l'administration à proximité, des conventions peuvent être signées avec les restaurants de manière à permettre l'accès de ces restaurants aux agents de l'État. Les agents, qui peuvent bénéficier de cette aide, sont ceux dont l'indice de traitement est inférieur ou égal à l'indice 480.

Lors du bilan 2021 de l'Action Sociale, la FNEC FP FO constate que plus de 12 500 euros n'ont pas été dépensés pour les prestations repas. Mais l'Académie ose mettre une condition supplémentaire pour l'accès à cette prestation, comme si l'indice (bien trop bas) ne suffisait pas pour limiter les demandes... En effet, il faut en plus que le repas coûte minimum 4,90 € à l'agent ! Le FNEC FP FO a demandé la suppression de cette condition supplémentaire. L'administration étudiera cette demande.

**La FNEC-FP-FO invite les collègues à saisir leur syndicat sur cette question, nous interviendrons pour obtenir le conventionnement de vos cantines.**

**A savoir : les listes des restaurants conventionnés (privé/public) sont en PJ. Elles n'ont pas évolué depuis l'année dernière.**

## **Questions diverses**

La FNEC FP FO a été la seule à déposer des questions auprès de l'administration et à avoir fait remonter des erreurs dans les tableaux des budgets. Les autres organisations syndicales semblent découvrir les documents au moment de la Commission.

Aucune réponse n'a été apportée quant à l'utilisation de 24 313 € de budget de l'AS utilisés à d'autres fins que servir aux personnels...

La FNEC FP FO a demandé que le recteur communique en toute transparence sur la ventilation des dotations initiales allouées à la grande région AURA et sa répartition entre les 3 académies. L'administration ne semble pas avoir ces informations pourtant traitées en Commission Nationale d'Action Sociale...